

ATTESTATION COURRIERS RECOMMANDES ELECTRONIQUES

A RETOURNER AU SYNDIC

Je soussigné

copropriétaire de la Copropriété

souhaite à compter de ce jour recevoir les notifications et mises en demeure prévues par la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis par lettre recommandée électronique dans les conditions prévues par le décret n°2015-1325 du 21 octobre 2015 relatif à la dématérialisation des notifications et mises en demeure concernant les immeubles soumis au statut de la copropriété des immeubles bâtis.

Je peux à tout moment notifier au syndic, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par lettre recommandée électronique, que je n'accepte plus d'être rendu destinataire de notifications ou de mises en demeure par voie électronique. Cette décision prendra effet le lendemain du jour de la réception de la lettre recommandée par le syndic.

L'adresse email qui doit être utilisée pour m'envoyer les courriers recommandés électroniques est :

.....@.....

Fait à

Le

Signature du Copropriétaire.